



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN SEMENCES ET PLANTS

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE 2



MAI 2021



Édito

Face aux défis que représentent le changement climatique et la durabilité des modes de production, et devant la nécessité de renforcer notre souveraineté alimentaire, les semences et plants ont un rôle crucial à jouer. Leur importance est trop souvent sous-estimée, or ils constituent la matière première des matières premières de notre alimentation et à ce titre, leur qualité tant variétale que sanitaire se doit d'être excellente. En tant que premier exportateur mondial de semences, la France dispose d'un patrimoine génétique et d'un savoir-faire issus d'une longue histoire et internationalement reconnus dans ce domaine : peu de nos concitoyens le savent, et pourtant c'est un atout déterminant pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire.

Construite en lien étroit avec les parties prenantes du secteur, cette nouvelle version du plan « semences et plants pour une agriculture durable » a pour ambition de relever ces défis en déployant des actions partagées autour de 4 grands axes : une diversité de variétés et d'espèces ; une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement ; des démarches participatives et l'utilisation des nouvelles techniques ; une expertise scientifique au service des pouvoirs publics et de la société.

Elle s'intègre par ailleurs parfaitement dans les objectifs de la stratégie européenne « de la ferme à la table », qui identifie les semences comme un levier essentiel pour réussir une transition vers une agriculture plus durable et s'adaptant au changement climatique.

Ce plan vient également en appui au plan de structuration des filières protéines végétales porté notamment par le plan de relance, dans une optique de reconquête d'une souveraineté protéique, à la fois d'intérêt économique et environnemental.

Ainsi, ce nouveau plan resserré autour de 31 actions, met tout particulièrement l'accent sur le rôle des semences dans la diversité cultivée. J'ai veillé également à ce qu'il mette la science au centre des débats et au service des différents défis auxquels nous devons faire face.

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

SOMMAIRE

- p. 07 **Introduction**
- p. 09 **Les enjeux auxquels doivent répondre les variétés, semences et plants**

AXE 1

- p. 11 **UNE DIVERSITÉ DE VARIÉTÉS ET D'ESPÈCES**
- p. 13 ► **Privilégier les couverts végétaux complexes**
- p. 13 **ACTION 1** Favoriser une plus grande diversité d'espèces mises en marché
- p. 13 **ACTION 2** Favoriser une offre variétale diversifiée
- p. 14 **ACTION 3** Contribuer au déploiement de matériel végétal adapté à une culture en couvert complexe (mélanges, associations, etc.)
- p. 15 **ACTION 4** Quantifier les services environnementaux des nouvelles variétés
- p. 15 ► **Préserver la biodiversité**
- p. 15 **ACTION 5** Organiser la gestion des ressources phytogénétiques dans le milieu naturel et en collection
- p. 16 **ACTION 6** Valoriser les ressources phytogénétiques
- p. 17 **ACTION 7** Contribuer au positionnement de la France à l'international

AXE 2

- p. 18 **UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**
- p. 20 ► **Favoriser l'autonomie alimentaire et la qualité de l'alimentation**
- p. 20 **ACTION 8** Contribuer à une agriculture durable grâce à une filière semences et plants performante
- p. 20 **ACTION 9** Contribuer à des filières alimentaires de qualité
- p. 21 **ACTION 10** Contribuer à une plus grande autonomie protéique de la France
- p. 22 ► **Renforcer la valeur environnementale de toutes les espèces**
- p. 22 **ACTION 11** Renforcer l'évaluation du comportement des nouvelles variétés face aux bioagresseurs dans un contexte de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- p. 23 **ACTION 12** Renforcer l'évaluation de l'efficacité d'utilisation des éléments minéraux par les variétés
- p. 23 **ACTION 13** Renforcer l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les variétés
- p. 24 **ACTION 14** Acquérir des informations sur la résilience des nouvelles variétés face aux aléas climatiques
- p. 25 ► **Contribuer au développement de l'agriculture biologique**
- p. 25 **ACTION 15** Promouvoir l'inscription de variétés adaptées à l'agriculture biologique
- p. 25 **ACTION 16** Contribuer à développer la production de semences et de plants biologiques

AXE 3

- p. 27 **DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNIQUES**
- p. 29 ► **Mobiliser les acteurs de l'évaluation variétale**
- p. 29 **ACTION 17** Renforcer le continuum de l'évaluation variétale
- p. 29 **ACTION 18** Mieux caractériser les variétés en renforçant la valorisation de données
- p. 30 **ACTION 19** Renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'évaluation variétale
- p. 31 ► **Poursuivre l'intégration des nouvelles techniques dans les dispositifs d'inscription et de certification**
- p. 31 **ACTION 20** Développer l'utilisation de nouveaux outils de phénotypage dans l'évaluation des variétés, semences et plants
- p. 31 **ACTION 21** Développer l'utilisation de la biologie moléculaire dans l'évaluation des variétés, semences et plants
- p. 32 ► **Adapter l'expérimentation variétale et les règlements technique pour améliorer leur efficience**
- p. 32 **ACTION 22** Renforcer l'efficience des dispositifs d'évaluation et les adapter aux nouveaux enjeux
- p. 33 **ACTION 23** Évaluer la pertinence à long terme des progrès génétiques apportés par les nouvelles variétés
- p. 33 **ACTION 24** Assurer la transformation numérique des processus d'inscription

AXE 4

- p. 34 **UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ**
- p. 36 ► **Placer l'expertise scientifique au centre de la réflexion**
- p. 36 **ACTION 25** Mobiliser les acquis scientifiques en amont de l'élaboration de la réglementation
- p. 36 **ACTION 26** Élaborer des avis et recommandations scientifiques au service de la transition agroécologique
- p. 37 ► **Contribuer à une réglementation adaptée**
- p. 37 **ACTION 27** Proposer une réglementation proportionnée, intégrant les nouveaux enjeux scientifiques et sociétaux
- p. 37 **ACTION 28** Assurer une cohérence avec les autres politiques publiques
- p. 38 **ACTION 29** Porter la vision française dans l'Union européenne et à l'international
- p. 39 ► **Améliorer la communication autour du plan**
- p. 39 **ACTION 30** Mieux communiquer sur l'intérêt de l'amélioration des plantes
- p. 39 **ACTION 31** Diffuser l'information sur les variétés
- p. 41 **Glossaire**

INTRODUCTION

Premier maillon de la production agricole, les semences et plants ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite de la transition agroécologique, rôle méconnu du grand public. Les semences, graines, boutures et plants constituent le préalable nécessaire pour développer des cultures saines, diversifiées, et répondant aux attentes des consommateurs. La création de nouvelles variétés de plantes nécessite de nombreuses années de travail, depuis les premiers croisements réalisés par les sélectionneurs, professionnels ou amateurs, grandes entreprises ou PME, jusqu'à l'obtention de plantes correspondant aux besoins des utilisateurs. Elle reproduit le processus que l'Homme, depuis les débuts de l'agriculture, accomplit : observer les plantes, choisir celles qui donneront la meilleure récolte, et précieusement multiplier les meilleures graines. Bien sûr, les gestes se sont professionnalisés, les méthodes se sont modernisées, mais la sélection et l'amélioration des plantes demeurent des métiers de passion et de patience.

Depuis des millénaires, l'Homme prélève dans son environnement des plantes pour ses besoins de diversification, d'adaptation à différentes situations climatiques et conditions de culture ou modes de consommation ce qui a permis de faire évoluer les caractéristiques des plantes cultivées. Les travaux d'amélioration des plantes du 18^e siècle ont accéléré ce processus de modification pour aboutir aux variétés. Ces variétés sont un sous-ensemble de plantes d'une même espèce présentant des caractéristiques morphologiques communes. L'adaptation aux terroirs a généré une multitude de variétés locales, fruitières, légumières, horticoles ou agricoles. Ces variétés patrimoniales aux noms évocateurs (blé roux de l'Anjou, carotte de Carentan, prune d'Ente, bonnotte de Noirmoutier, chicorée Tête d'Anguille, etc.), ancêtres des variétés actuelles, sont soigneusement conservées par des collectionneurs et des sélectionneurs. Elles refont même parfois leur retour sur les étals, à l'initiative de passionnés animés par la volonté de sauvegarder et faire revivre un patrimoine culturel et gastronomique. Les sélectionneurs doivent également pouvoir s'appuyer sur une large palette d'espèces sauvages proches des espèces cultivées, et ainsi transmettre leurs avantages acquis au fil des siècles grâce à la sélection naturelle (tolérances aux maladies, au stress salin, etc.) sans leurs inconvénients (présence d'épines, amertume, etc.). La préservation de la biodiversité est indispensable au métier de sélectionneur, qui puise dans ces ressources l'inspiration pour répondre aux défis de demain.

Les connaissances en biologie végétale se sont progressivement étoffées, et ont permis d'élaborer des plans de croisement orientés, où le pollen d'une plante mâle est apporté sur une plante femelle pour obtenir une descendance alliant les avantages de chacune. Les progrès accomplis en biologie moléculaire ont également permis de réduire le temps nécessaire pour obtenir une descendance présentant l'ensemble des critères souhaités grâce à la prédiction des performances via des marqueurs moléculaires agissant comme des indices présents dans le génome des plantes et que le sélectionneur saurait interpréter sans attendre qu'elles grandissent. Cependant, même les programmes de sélection les plus modernes nécessitent de nombreuses années pour aboutir à des variétés intéressantes. Attentif à ses collections, le sélectionneur doit aussi anticiper les enjeux auxquels devront répondre les variétés de demain.

Aujourd'hui, et plus encore demain, la production agricole sera exposée au **changement climatique**. Si la hausse globale des températures est prévisible, les agriculteurs devront également faire face à des aléas climatiques dont la fréquence et l'intensité augmenteront. Les variétés, semences et plants devront donc contribuer à accroître la résilience des productions agricoles, dans ce contexte de changement climatique et face à de nouvelles maladies et de nouveaux ravageurs apparus à la faveur d'échanges mondiaux toujours plus intenses. Ces évolutions nécessitent une adaptation des cultures végétales développées en France. Les cycles de culture des espèces annuelles pourraient être décalés (exemple de semis précoces pour les espèces de printemps pour échapper aux épisodes de sécheresse estivale). La zone de culture traditionnelle de certaines espèces pourrait migrer vers le Nord, ou vers des zones d'altitude plus élevée. Le calendrier des récoltes pourrait également être modifié. Les semences et plants de demain devront également mieux répondre à des implantations en situation défavorable (température, humidité, sécheresse, etc.).

Les productions végétales doivent aussi être mobilisées pour atténuer les effets de ce changement climatique, en contribuant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en stockant massivement du carbone dans la plante ou dans le sol, ou en permettant de réduire l'émission de méthane par le bétail via une alimentation animale équilibrée.

Par ailleurs, la restauration de la **biodiversité** est un enjeu pour tous. Qu'elle soit végétale ou animale, la biodiversité a un équilibre précaire qui est actuellement mis en péril notamment par les activités humaines. Pourtant, les variétés, semences et plants ont un rôle majeur à jouer pour préserver cette biodiversité si fragile. Si la France s'est déjà engagée dans la protection de la biodiversité, en signant notamment la Convention pour la Diversité Biologique et le Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la préservation de celle-ci repose sur une large diversité d'acteurs reconnus pour leur mission d'intérêt collectif et sur la mise à disposition du plus grand nombre de ces ressources. L'avenir des productions végétales passe aussi par la sauvegarde de l'entomofaune (pollinisateurs, auxiliaires, etc.), soutenue par des modes de cultures respectueux de l'environnement. Ce rétablissement de régulations biologiques est une des conditions de réussite de la transition agroécologique. La diversification des cultures est un facteur clé auquel peuvent notablement contribuer les variétés, semences et plants, par le développement de semences ou plants de qualité sur de nouvelles espèces, cultures mineures pourtant essentielles au maintien de l'entomofaune ou à la réalisation de services écosystémiques (pièges à nitrates, réduction de population de pathogènes, etc.). La création de nouvelles variétés moins dépendantes des produits phytosanitaires, d'engrais ou d'eau doit concourir à la réduction de l'usage des intrants, notamment les produits phytosanitaires, enjeu environnemental et sanitaire.

Enfin, il est utile de rappeler la fonction première de l'agriculture : nourrir l'Homme. Les productions agricoles doivent contribuer à une **alimentation suffisante, saine, sûre et durable**, en renforçant notre souveraineté alimentaire. Les filières alimentaires françaises sont reconnues pour leur qualité, et reposent en grande partie sur la production végétale nationale. Que les produits végétaux soient transformés avant emploi (comme le blé panifiable), ou qu'ils ne le soient pas (comme les fruits et légumes frais), la qualité des variétés, semences et plants est essentielle pour maintenir et développer des filières de qualité, tant en circuits long que court. Porté par une attente sociétale et des engagements gouvernementaux forts, l'essor de l'agriculture biologique doit pouvoir compter sur des variétés, semences et plants de qualité adaptés à ce label. Enfin, les nouvelles habitudes alimentaires appellent des cultures végétales de plus en plus diversifiées, qui ne pourront reposer que sur du matériel végétal adéquat.

► Les enjeux auxquels doivent répondre les variétés, semences et plants

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Adaptation
- Atténuation

BIODIVERSITÉ

- Préservation
- Utilisation durable

ALIMENTATION SAINES, SÛRES ET DURABLES

- Diversité
- Qualité
- Sécurité alimentaire



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs

Cette nouvelle version du plan « Semences et plants pour une agriculture durable » replace le rôle des variétés, semences et plants au service d'objectifs communs, adoptés par les 193 États membres de l'ONU dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Cet Agenda 2030 porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Parmi les 17 **objectifs de développement durable** (ODD), les variétés, semences et plants contribuent à minima aux 4 objectifs ci-après :



ODD 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



ODD 3

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Ce plan contribue aux engagements de la France pour concourir à l'atteinte des objectifs fixés par cet Agenda 2030. Il place les variétés, semences et plants au cœur de la transition agroécologique.

Décliné de façon opérationnelle en 4 axes et 31 actions, il fédère les enjeux portés par un grand nombre d'acteurs au service du bien commun : concourir à une alimentation saine, sûre et durable, respectueuse de l'environnement.

AXE 1

UNE DIVERSITÉ DE VARIÉTÉS ET D'ESPÈCES



► Privilégier les couverts végétaux complexes

- > Favoriser une plus grande diversité d'espèces mises en marché
- > Favoriser une offre variétale diversifiée
- > Contribuer au déploiement de matériel végétal adapté à une culture en couvert complexe
- > Quantifier les services environnementaux des nouvelles variétés

► Préserver la biodiversité

- > Organiser la gestion des ressources phytogénétiques dans le milieu naturel et en sélection
- > Valoriser les ressources phytogénétiques
- > Contribuer au positionnement de la France à l'international

En partant de la diversité sauvage à disposition dans l'environnement, les Hommes ont pu sélectionner des variants et créer à partir de ceux-ci une diversité cultivée. Cette biodiversité, naturelle ou générée par l'Homme, doit être préservée car elle constitue un vivier de diversité génétique crucial pour le futur. C'est au sein de ce vivier que résident les capacités de résistance aux pathogènes ou aux stress climatiques et des propriétés encore non exploitées. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail de recensement du patrimoine génétique français ainsi que de structurer et entretenir les collections associées.

Les actions entreprises dans la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques ne peuvent être réalisées au niveau national sans avoir un ancrage international, considérant l'interdépendance des Etats sur ces ressources, primordiales pour la sécurité alimentaire mondiale.

Ces ressources phytogénétiques doivent être mises à disposition le plus largement possible pour permettre de continuer à adapter les variétés à nos besoins. Elles permettront le développement de nouvelles espèces dont le potentiel n'est pas encore exploité. Elles fourniront des variétés qui satisferont les demandes de plus en plus spécifiques des consommateurs ou des industriels. Les qualités d'une variété ne se limitent pas toutefois à son utilisation finale, celle-ci doit aussi permettre de répondre aux exigences spécifiques des différents modes de production qui se sont développés dernièrement. L'utilisation de plantes avec un fort pouvoir couvrant du sol peut par exemple limiter l'utilisation d'herbicide.

Une demande plus forte s'exprime pour pouvoir bénéficier d'une diversité de conduites culturales, notamment les pratiques de culture en association ou en mélange, ou le recours à des inter-cultures. Il est donc important de développer des variétés adaptées et d'étudier leurs qualités dans ces modes de conduite lors de la phase d'évaluation.

► Privilégier les couverts végétaux complexes

ACTION 1

Favoriser une plus grande diversité d'espèces mises en marché

→ **PILOTE**

CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

SEMAE, MAA, SOC

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Les nouvelles habitudes alimentaires et de nouveaux usages non alimentaires des productions agricoles nécessitent des cultures végétales de plus en plus diversifiées. La réussite de la transition agroécologique de l'agriculture française requiert également une plus grande diversité des couverts végétaux, pour accroître la régulation biologique des systèmes. Enfin, cette plus grande diversité de cultures végétales est un élément utile pour accroître la résilience des systèmes de production agricoles français face au bouleversement climatique, et ainsi concourir à la souveraineté alimentaire et énergétique française.

Les réglementations « catalogue » et « certification » permettent la mise en marché de semences et plants de qualité, vecteurs d'innovation génétique.

Dans le cas d'espèces non couvertes par cette réglementation, la mise en avant de matériel végétal de qualité auprès des producteurs peut s'accompagner de dispositifs volontaires, dans le cadre du catalogue national ou d'un règlement technique de certification, qui pourront structurer la filière de semences et plants française puis européenne. Une harmonisation européenne devra, chaque fois que possible et souhaitable, être recherchée. Les avantages et inconvénients de chacun de ces scénarios réglementaires devront être explicités et partagés. On cherchera ainsi à accroître le nombre d'espèces couvertes par un dispositif volontaire ou obligatoire, pour accompagner la mise à disposition de matériel végétal de qualité à destination des filières agricoles.

Le modèle économique de la création et de l'évaluation variétales d'espèces de diversification doit être un point d'attention.

→ **INDICATEUR DE RÉALISATION**

Nombre d'espèces couvertes par des dispositifs réglementaires ou volontaires garantissant un matériel végétal de qualité.

ACTION 2

Favoriser une offre variétale diversifiée

→ **PILOTE**

CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

GEVES, SEMAE, ITA

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

La diversité d'usage des cultures (alimentaire, énergétique, médicinale, patrimoniale, etc.), cultivées dans des environnements de moins en moins contrôlés et de plus en plus diversifiés, doit être considérée et accompagnée lors de la phase d'évaluation des variétés en vue de leur inscription au catalogue officiel français.

Aussi, les travaux des sections du CTPS devront contribuer à favoriser une offre variétale diversifiée. Les règles de décision devront être adaptées pour prendre en charge de nouvelles typologies sur la base d'expérimentations dédiées. L'expertise collective du CTPS est essentielle dans cette démarche; la participation aux travaux du CTPS sera étendue, pour assurer une plus grande représentativité des pratiques, notamment des usages mineurs.

Le souhait de pouvoir disposer de variétés à base génétique plus large, comme des variétés population, questionne la liaison forte établie dans le droit européen entre les critères de DHS pour l'inscription au catalogue et pour la protection intellectuelle par certificat d'obtention végétale. Les modalités utilisées pour assurer la traçabilité et la maintenance de telles variétés pourraient être revisitées dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs et d'une moindre garantie officielle.

Pour contribuer au maintien d'une biodiversité cultivée la plus large possible, il conviendra également de faciliter le retour sur le marché de variétés patrimoniales et contribuer à la mutualisation du coût du maintien au catalogue de ces variétés.

Les besoins spécifiques des outre-mer devront être pris en charge de manière pragmatique (offre variétale adaptée, collaboration avec acteurs locaux pour la sélection et l'évaluation, exigences de qualité des semences et plants adéquate, etc.).

Tous ces engagements devront être mis en avant en rendant accessible l'information sur les variétés inscrites pour illustrer cette offre variétale diversifiée et permettre un choix des variétés selon des critères répondant aux besoins des utilisateurs.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés inscrites sur le catalogue officiel français.

ACTION 3

Contribuer au déploiement de matériel végétal adapté à une culture en couvert complexe (mélanges, associations, etc.)

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, INRAE, ITA, SOC

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La transition agroécologique s'appuie sur des équilibres biologiques à rétablir. Le déploiement d'associations d'espèces (céréales et légumineuses notamment) en combinant les atouts de chacune d'entre elles, ou les mélanges de variétés (notamment utilisés pour mieux contrôler la pression des maladies) sont un levier à déployer permettant de sécuriser les productions végétales et de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Pourtant, ces pratiques sont mal prises en compte lors de l'évaluation officielle des variétés avant leur mise en marché. Ainsi, l'évaluation (DHS et VATE) n'est actuellement faite que sur la variété pure, et l'aptitude au mélange ou à une culture en association n'est pas (ou très peu) vérifiée lors de la phase d'inscription. La vérification de la valeur culturelle pour de tels usages nécessite des développements méthodologiques pour établir des indicateurs d'aptitude au mélange ou à l'association (paramètres morphologiques, utilisation de variétés témoins testeurs, modalités d'expérimentation, etc.), et définir ce qui doit être vérifié lors des évaluations pré-inscription et/ou post-inscription des variétés, etc. Des outils de génotypage permettant de vérifier la composition des mélanges seront à déployer. Des évolutions de la réglementation de mise en marché pourront être envisagées en fonction des besoins exprimés (certification de mélanges).

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés évaluées pour leur adéquation à des cultures en couvert complexe.

ACTION 4

Quantifier les services environnementaux des nouvelles variétés

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CISPS, GEVES, INRAE, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La régulation biologique des systèmes culturaux sur laquelle repose la réussite de la transition agroécologique s'appuie sur des services rendus par les cultures végétales, parfois même au-delà de leur fonction productive. Ainsi, des cultures captatrices d'azote peuvent être de bons précédents pour la culture suivante, des cultures piégeant les nitrates sont utiles à l'écosystème en contenant le lessivage, des cultures permettant le développement d'insectes auxiliaires limitent le développement d'insectes ravageurs, etc. Certaines fonctions sont déjà bien caractérisées, d'autres doivent être plus explorées.

Néanmoins, ces services écosystémiques rendus par de nouvelles variétés méritent d'être mieux connus et évalués lors de la phase d'inscription des variétés au catalogue officiel, puis précisés après inscription. Dans ce but, des développements de méthodes efficaces devront être entrepris pour mieux caractériser les variétés qui remplissent notamment des fonctions d'amélioration des processus de développement de la culture (cycle de l'azote, amélioration de la fertilité ou de la structure des sols, recyclage d'éléments nutritifs, etc.) ou de régulation des bioagresseurs (adventices, insectes, maladies, etc.).

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés caractérisées.

► Préserver la biodiversité

ACTION 5

Organiser la gestion des ressources phytogénétiques dans le milieu naturel et en collection

→ PILOTE

Structure de coordination nationale Ressources phytogénétiques

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS section « Ressources phytogénétiques », GEVES, MAA, tout acteur de la conservation

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les ressources phytogénétiques (RPG) des plantes cultivées et leurs apparentées sauvages contribuent au patrimoine culturel mais elles constituent avant tout le vivier de diversité indispensable à l'adaptation des plantes au changement climatique et à une agriculture plus durable.

La conservation et la gestion durable des RPG en conditions in-situ (dans le milieu naturel), ex-situ (hors du milieu naturel) et à la ferme constituent un enjeu majeur dans un contexte d'érosion génétique et de sauvegarde du patrimoine français. Ces actions sont aujourd'hui assurées en France par une mosaïque d'acteurs (agriculteurs, associations, centres régionaux instituts de recherche, obtenteurs, particuliers), pour certains organisés en réseaux. Il est important de veiller à la continuité et à la cohérence de leurs actions et d'identifier les besoins pour garantir la pérennité de la conservation des RPG.

Pour minimiser le risque de toute perte irréversible de diversité, il conviendra de poursuivre les actions relatives à la mise en place de schémas de conservation des variétés radiées du catalogue français, pouvant présenter un intérêt en particulier pour leur caractère patrimonial, et d'espèces jugées comme prioritaires, car insuffisamment couvertes dans les collections actuelles.

Les liens entre les modes de conservation et de gestion ex-situ et in-situ devront être renforcés notamment par la poursuite de la mise en relation des acteurs à travers la reconnaissance officielle des gestionnaires de collections et le développement de la collection nationale. La visibilité de cette dernière pourra permettre de sécuriser la sauvegarde à long-terme des ressources la composant. Un état des lieux des problématiques et besoins spécifiques liées à la gestion des RPG en milieu in-situ et à la ferme pourra être dressé.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre d'espèces et de ressources versées en collection nationale.

ACTION 6

Valoriser les ressources phylogénétiques

→ PILOTE

Structure de coordination nationale ressources phylogénétiques

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS section « ressources phylogénétiques », GEVES, MAA, autres sections CTPS, tout acteur de la conservation

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les ressources phylogénétiques (RPG) des plantes cultivées et leurs apparentées sauvages constituent un vivier de diversité pour adapter les variétés au changement climatique et contribuer à une agriculture plus durable. La mise à disposition et la caractérisation de ces ressources sont indispensables afin d'accroître les connaissances sur ces plantes et favoriser notamment, leur utilisation en croisement dans le cadre de programmes d'innovation variétale.

Des efforts de mise en relation des acteurs autour de pratiques communes de description et de caractérisation des RPG seront à poursuivre, en particulier pour les ressources versées en collection nationale : descripteurs reconnus, bases de données mutualisées... Ces actions, ayant pour vocation de fédérer la majorité des acteurs au niveau national, pourront notamment bénéficier de financements apportés par le ministère chargé de l'agriculture, ou par le fonds de dotation sur la biodiversité cultivée. Elles pourront également contribuer à la diversification des productions agricoles via la promotion de l'usage et la mise sur le marché de variétés adaptées aux conditions locales favorisant la conservation et l'utilisation in situ de la diversité génétique des plantes cultivées.

La nécessaire caractérisation des RPG sur des traits spécifiques favorables à la transition agroécologique amènera à approfondir les échanges autour des attentes de l'agriculture biologique et des services écosystémiques rendus par les variétés.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de ressources de la collection nationale ayant des données de caractérisation accessibles en ligne.

ACTION 7

Contribuer au positionnement de la France à l'international

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS section « ressources phytogénétiques », FRB, GEVES, SEMAE, UFS, instituts de recherche, tout acteur de la conservation

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO assure au niveau mondial un pilotage sur la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (RPG) pour l'alimentation et l'agriculture. Ce pilotage est notamment assuré par l'élaboration et le suivi des plans d'actions nationaux sur les RPG, dont celui de la France, qui servent de base à l'élaboration du rapport mondial sur l'état des RPG pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

Afin de promouvoir le modèle français et de valoriser l'expertise et le travail des acteurs nationaux de la conservation et de l'utilisation durable des ressources sur la scène internationale, il est nécessaire de renforcer la participation française aux travaux du groupe technique intergouvernemental portant sur la définition de stratégies nationales de promotion de la préservation et de l'utilisation durable des RPG pour l'alimentation et l'agriculture.

Issu des travaux de la FAO, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), dont la France est signataire, a mis en place un système multilatéral d'accès facilité et de partage des avantages liés à l'utilisation à des fins de sélection, de recherche et de formation des RPG de 64 espèces, listées dans l'annexe I du Traité, qui représentent 80% de la consommation humaine.

Dans ce cadre, les États parties au Traité se sont engagés via le système multilatéral à mettre à disposition au plus grand nombre les RPG. Dans les négociations en vue de l'amélioration de son fonctionnement, la France poursuivra son action notamment en faveur de l'élargissement de l'annexe I à toutes les espèces d'utilité pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que son soutien au modèle du certificat d'obtention végétale (COV) en tant que mécanisme juridique de protection des variétés.

Il conviendra également de poursuivre l'implication française dans les activités du programme coopératif européen portant sur les RPG (ECPGR), en particulier à travers la mise à disposition des ressources de la collection nationale dans la collection mutualisée européenne et l'intégration de ces ressources dans la base de données européenne.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de RPG pour l'alimentation et l'agriculture de la collection nationale versées au système multilatéral du TIRPAA.

AXE 2

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ **RESPECTUEUSE** DE **L'ENVIRONNEMENT**



► Favoriser l'autonomie alimentaire et la qualité de l'alimentation

- > Contribuer à une agriculture durable grâce à une filière semences et plants performantes.
- > Contribuer à une filière alimentaire de qualité
- > Contribuer à une plus grande autonomie protéique de la France

► Renforcer la valeur environnementale de toutes les espèces

- > Renforcer l'évaluation du comportement des nouvelles variétés face aux bioagresseurs dans un contexte de réduction de l'utilisation des PPP
- > Renforcer l'évaluation de l'efficacité d'utilisation des éléments minéraux par les variétés
- > Renforcer l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les variétés
- > Acquérir des informations sur la résilience des nouvelles variétés face aux aléas climatiques

► Contribuer au développement de l'agriculture biologique

- > Promouvoir l'inscription de variétés adaptées à l'agriculture biologique
- > Contribuer à développer la production de semences et de plants biologiques

Les semences et plants, en tant que premier maillon de la production agricole, doivent contribuer à répondre aux nombreux enjeux de l'agriculture : qualité, durabilité, souveraineté alimentaire notamment.

Depuis les années 1960, l'évolution des règles d'inscription a permis d'orienter le progrès génétique pour répondre aux objectifs des politiques publiques : augmenter et améliorer la productivité de l'agriculture française, assurer la sécurité alimentaire du pays, développer la compétitivité des filières dans un marché européen plus ouvert, proposer de nouvelles espèces ou de nouveaux débouchés.

Conformément aux objectifs du premier plan Semences et agriculture durable, les épreuves d'inscription au catalogue officiel ont évolué progressivement pour renforcer la prise en compte de la dimension environnementale, tout en maintenant les objectifs fondamentaux de productivité, de qualité et de régularité de la production.

L'évaluation doit également désormais tenir compte des différents types d'agriculture, notamment l'agriculture biologique. Les réflexions ont déjà été engagées pour certaines espèces et les prochaines années verront ce travail se développer pour adapter les règles d'inscription à des variétés adaptées à l'agriculture biologique.

Orienter le progrès génétique pour obtenir des variétés adaptées à une approche agroécologique est donc important. Les variétés de demain devront également rester compétitives afin de maintenir l'excellence de la filière française à l'international et sa place de 1er exportateur mondial.

Le travail de développement des variétés d'espèces riches en protéines végétales est un exemple de recherche de compétitivité. L'amélioration végétale a été identifiée comme étant un levier majeur pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire dans ce domaine.

Orienter le progrès génétique c'est donc fixer une ambition pour que les futures variétés présentent une valeur agronomique, technologique et environnementale à la hauteur du projet d'agriculture durable et multi performante.

► Favoriser l'autonomie alimentaire et la qualité de l'alimentation

ACTION 8

Contribuer à une agriculture durable grâce à une filière semences et plants performante

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, SEMAE, MAA, pépiniéristes

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les semences et plants sont le premier maillon de la production agricole végétale. Ils doivent contribuer à la transition agroécologique de l'agriculture française, et à la performance économique de l'agriculture française. Le catalogue officiel français, grâce aux informations de qualité acquises sur de nombreux caractères (gain d'IFT, services environnementaux, rendement brut et rendement transformé, etc.) sur les variétés inscrites, doit être un outil au service du partage de la valeur générée grâce à l'utilisation d'un matériel végétal de qualité, depuis les créateurs de variétés jusqu'aux transformateurs, en passant par les multiplicateurs et les producteurs.

Par ailleurs, la filière semences et plants française, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 milliards d'euros, est reconnue sur le plan international pour sa performance. Elle fournit dans le monde entier des semences et plants de qualité, vecteurs d'innovation génétique. Il faut maintenir, voire améliorer, le niveau de qualité des variétés et des semences et plants pour assurer la compétitivité de cette filière nationale d'excellence sur la scène internationale.

De plus, les stratégies de production de nouvelles variétés et d'exportation nécessitent des environnements réglementaires stables (protection du droit des obtenteurs, systèmes de semences OCDE, analyses sur semences et plants, etc.), auxquels la filière des semences et plants et les pouvoirs publics doivent collectivement contribuer.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Chiffre d'affaires consolidé de la filière semences et plants.

ACTION 9

Contribuer à des filières alimentaires de qualité

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

FAM, INTERFEL, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les filières alimentaires françaises sont reconnues pour leur qualité, et reposent en grande partie sur la production végétale nationale. Que les produits végétaux soient transformés avant emploi (comme le blé panifiable), ou qu'ils ne le soient pas (exemple des fruits et légumes frais), la qualité des variétés, semences et plants est essentielle.

En outre, la sécurité sanitaire des productions végétales est un enjeu fort. Elle commence par la qualité sanitaire des semences et plants utilisés par les producteurs, indispensable à une production végétale saine, sûre et durable. Elle nécessite également des modes de culture garantissant un produit végétal récolté sain, qui doivent donc mobiliser des variétés végétales tolérantes aux bioagresseurs

fournissant une récolte indemne de substances nocives pour les consommateurs (acrylamide, mycotoxines, etc.). L'authenticité des variétés assurée par des dispositifs de certification concourt quant à elle à la traçabilité des filières de production de qualité.

La qualité organoleptique des produits végétaux consommés sans transformation (notamment fruits et légumes) est primordiale ; il conviendra donc de renforcer la prise en compte de la qualité organoleptique (texture, saveur, taux de sucre, etc.) des variétés, en identifiant la part de leur qualité intrinsèque dans celle des produits finaux, et la part liée aux modes de culture. La participation aux travaux du CTPS de représentants de consommateurs doit être accentuée. Enfin, la qualité des produits végétaux destinés à l'alimentation animale doit figurer parmi les objectifs de création et d'évaluation variétales.

Lorsque les produits végétaux sont transformés, le matériel végétal doit contribuer à maintenir et développer des filières de qualité, qu'elles soient en circuits long ou court. Les aptitudes à la transformation des variétés sont essentielles pour la performance économique de ces filières (teneur en sucre pour les betteraves, qualité brassicole des orges, teneur en huile des colzas, etc.), et doivent également intégrer la valorisation des co-produits (teneur en protéines des tourteaux d'oléagineux par exemple). De même, la contribution à une alimentation de qualité est un enjeu à renforcer (teneur en oméga 3, en protéines, etc.).

La satisfaction des besoins des marchés doit rester un point d'attention majeur lors de l'inscription des nouvelles variétés.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de règlements techniques d'inscription modifiés pour intégrer de nouveaux critères de qualité organoleptique, de qualité sanitaire ou d'aptitude à la transformation des produits végétaux.

ACTION 10

Contribuer à une plus grande autonomie protéique de la France

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS, INRAE, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La France importe près de la moitié des matières riches en protéines destinées à la complémentation des rations animales, essentiellement sous forme de tourteaux de soja issus de pays tiers. Cette situation affecte la résilience et la durabilité de l'agriculture française. La stratégie nationale sur les protéines végétales vise à accroître l'indépendance de la France pour son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale.

Pour atteindre cet objectif, l'obtention variétale constitue un levier essentiel. Or, les légumineuses sont confrontées aujourd'hui à un déficit d'innovation variétale : c'est un des obstacles majeurs au déploiement de ces cultures.

Afin de lever ce frein au développement de ces cultures, il est donc crucial de renforcer la dynamique de création variétale pour développer des variétés résistantes aux pathogènes, offrant de meilleurs rendements et portées par des semences de qualité.

Des actions devront être conduites afin de mobiliser et caractériser les ressources phytogénétiques et de favoriser des projets de recherche pour lever des verrous agronomiques. Les critères de valeurs agronomique, technologique et environnementale devront être adaptés afin de répondre aux objectifs de la stratégie nationale.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés de protéagineux inscrites.

► Renforcer la valeur environnementale de toutes les espèces

ACTION 11

Renforcer l'évaluation du comportement des nouvelles variétés face aux bioagresseurs dans un contexte de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

→ **PILOTE**

CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

Commission CEPP, GEVES, INRAE, ITA, MAA

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Dans le contexte de transition agroécologique et de changement climatique associé à une évolution des bioagresseurs, l'utilisation de variétés résistantes est un levier important pour répondre à ces défis, tout en préservant un niveau de rendement et de qualité performant.

Pour accélérer et accompagner la diffusion de variétés résistantes aux bioagresseurs, de nouveaux tests de résistance continueront d'être développés, en abordant prioritairement des bioagresseurs contrôlés en culture au prix d'un IFT élevé alors même que des différences de sensibilité variétale existent ou contrôlés par des produits phytopharmaceutiques bientôt supprimés. La prise en compte de la tolérance aux ravageurs et adventices devra être renforcée. L'inscription de variétés multi-tolérantes, qui permettent une réduction du nombre de traitements en culture, sera à favoriser. Le dispositif CEPP pourra ainsi être enrichi.

Par ailleurs, la prise en compte de la durabilité des résistances doit être renforcée. En effet, le contournement de résistances contrôlées par un seul gène a amené les sélectionneurs à rechercher des résistances plus durables, reposant souvent sur des niveaux de résistance intermédiaire.

Pour faciliter l'inscription de variétés présentant une résistance plus durable, il conviendrait de favoriser la connaissance épidémiologique des bioagresseurs au niveau européen pour anticiper et adapter les essais d'évaluation aux souches prédominantes, accentuer l'évaluation des résistances dans des conditions environnementales diversifiées et caractérisées, mettre en place des évaluations qui permettent d'identifier le type de résistance (intermédiaire ou totale) et valoriser les résistances intermédiaires à des bioagresseurs pour lesquels des contournements de résistance ont été observés.

Les informations acquises sur les variétés lors de leur phase d'inscription devront être enrichies après mise en marché, pour permettre aux utilisateurs de gérer la durabilité des résistances variétales en développant notamment des stratégies de déploiement spatio-temporel des gènes de résistance.

→ **INDICATEUR DE RÉALISATION**

Part des nouvelles variétés résistantes / tolérantes à certains bioagresseurs inscrites au catalogue.

ACTION 12

Renforcer l'évaluation de l'efficacité d'utilisation des éléments minéraux par les variétés

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, INRAE, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour la sobriété énergétique, la lutte contre la pollution des milieux aquatiques et la préservation de la ressource, l'amélioration de l'efficacité de valorisation des éléments minéraux (azote, phosphore, potasse, soufre, etc.) devient un enjeu. Dans les systèmes agroécologiques, il sera nécessaire de favoriser le développement d'espèces et de variétés moins dépendantes en intrants minéraux ou permettant de réduire les pertes et les apports extérieurs d'éléments minéraux.

Pour qualifier le comportement d'une variété par rapport à la ressource minérale, il est nécessaire de pouvoir l'évaluer dans des milieux caractérisés et contrastés, ce qui nécessitera des approches multi-acteurs, en particulier pour la production d'indicateurs pertinents de comportement. Les démarches de caractérisation des environnements par la modélisation seront poursuivies. Des informations synthétiques sur les conditions dans lesquelles les variétés sont évaluées seront diffusées.

Les apports d'engrais prévus dans les protocoles d'évaluation des performances agronomiques seront réduits, pour ne fertiliser les variétés qu'à l'optimum voire en sub-optimal, de façon à identifier des variétés tolérant mieux des déficits en éléments minéraux.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés inscrites au catalogue présentant une efficacité améliorée.

ACTION 13

Renforcer l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les variétés

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, INRAE, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un contexte de déficit hydrique récurrent, le développement de variétés présentant une meilleure efficacité d'alimentation hydrique est primordial. La tolérance au déficit hydrique est un phénomène complexe mettant en jeu de nombreux mécanismes plus ou moins connus selon les espèces. Des travaux de recherche seront développés, notamment pour explorer et valoriser la variabilité génétique existante dans les espèces cultivées et apparentées.

Par ailleurs, s'il n'est pas possible de parler d'adaptation à la sécheresse de manière générale, on peut qualifier une variété pour sa qualité d'adaptation à certains scénarios de stress caractérisés par une variabilité d'intensité et de période d'occurrence. Une bonne caractérisation du comportement de la variété par rapport à la disponibilité en ressource en eau passe par une étude de cette disponibilité dans des essais aux conditions contrastées et qualifiées. Ainsi, la caractérisation des conditions d'expérimentation et la diversification des situations expérimentales devra être poursuivie, à l'échelle du continuum d'évaluation variétale.

Pour accroître la diversité des situations expérimentales, des modalités contrastées pluvial / irrigué dans des lieux à fort risque de sécheresse seront introduites. La coopération européenne dans ce domaine est essentielle.

Enfin, certaines infrastructures de phénotypage haut débit et haute définition, qui permettent de contrôler les apports en eau, pourront être valorisées dans le cadre des dispositifs d'évaluation variétale.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés inscrites au catalogue présentant une efficacité améliorée

ACTION 14

Acquérir des informations sur la résilience des nouvelles variétés face aux aléas climatiques

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, INRAE, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les scénarios de changement climatique prédisent notamment pour les conditions françaises des épisodes erratiques plus fréquents (fortes températures, fortes pluies, coups de vent, gels tardifs, etc.) et une hausse globale des températures.

Cette évolution du climat aura bien évidemment de forts impacts sur la production végétale, qui doit s'adapter. Cet enjeu est d'autant plus fort pour les espèces pérennes, plantées pour plusieurs décennies.

Pour chaque culture, il conviendra de faire un bilan des principaux scénarios simulant le changement climatique, lister les risques engendrés, et établir les critères d'adaptation de la culture les plus pertinents (production agricole et production de semences et plants).

Les semences et plants de demain devront mieux répondre à des implantations en situation défavorable (froid, humidité, sécheresse). Les cycles de culture des espèces annuelles pourraient être décalés (exemple de semis précoces pour les espèces de printemps pour échapper aux épisodes de sécheresse estivale). La zone de culture traditionnelle de certaines espèces pourrait être décalée vers le Nord, ou vers des zones d'altitude plus élevée. Le calendrier des récoltes pourrait également être modifié. Les conditions d'expérimentation des variétés devront tenir compte de ces évolutions attendues, pour préparer l'agriculture française de demain.

L'augmentation prévisible de la fréquence d'épisodes extrêmes invite à diversifier les conditions d'expérimentation et à intensifier la coopération nationale et internationale, pour maximiser l'opportunité d'évaluer les variétés face à l'un de ces à-coups (fortes pluies, sécheresse, etc.). La robustesse des variétés (leur capacité à subir ces à-coups sans dégradation majeure du rendement) sera un atout essentiel pour les producteurs.

Enfin, l'arrivée de nouveaux bioagresseurs (pathogènes, ravageurs, adventices) sera un point d'attention majeur. L'épidémiologie-surveillance et l'adaptation permanente des critères d'évaluation des variétés seront essentielles pour acquérir des informations utiles sur les variétés dont l'agriculture française de demain aura besoin.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de règlements techniques modifiés.

► Contribuer au développement de l'agriculture biologique

ACTION 15

Promouvoir l'inscription de variétés adaptées à l'agriculture biologique

→ PILOTE

CISAB

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS, ITA (dont ITAB), MAA

DESCRIPTION DE L'ACTION

La prise en compte de l'agriculture biologique lors de l'inscription doit être déployée au sein de chaque section du CTPS, avec un groupe d'acteurs porteurs de la diversité de l'AB, sur la base des travaux de la CISAB. La démarche proposée comprend les étapes suivantes : identifier les caractères recherchés par les diverses filières en AB, y compris la filière semences et plants, construire les dispositifs d'évaluation intégrant des essais en AB et optimisant l'utilisation du dispositif actuel d'évaluation, et faire évoluer les règlements techniques. Ceci doit être conduit sur une grande diversité d'espèces sans se limiter aux espèces majeures.

Pour ce faire, il conviendra de développer des méthodes et protocoles pour évaluer les caractères demandés par l'AB et non décrits actuellement (caractères agronomiques, technologiques et nutritionnels), puis construire des possibilités d'expérimentation en AB et structurer l'évaluation post-inscription. Par la suite, des approches participatives en expérimentation pourront être développées, en s'attachant en particulier aux modalités d'implication des agriculteurs.

La France participera à l'expérimentation européenne sur les « variétés biologiques adaptées à la production biologique », en collaborant avec les acteurs impliqués sur ce sujet (sélectionneurs, groupements de producteurs, ITAB, etc.).

Par ailleurs, une organisation permettant d'enregistrer la notification des matériels hétérogènes biologiques et l'expertise des dossiers déposés sera mise en place pour accompagner le développement de ce nouveau type de matériel végétal.

La communication des références acquises sur les variétés adaptées à l'agriculture biologique pendant et après leur inscription et l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre du règlement relatif à la production biologique sont des facteurs essentiels au développement de l'agriculture biologique.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de variétés évaluées pour l'AB à l'inscription.

ACTION 16

Contribuer à développer la production de semences et de plants biologiques

→ PILOTE

SEMAE, INAO, Sections CTPS « Espèces fruitières » et « Vigne »

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

Tous les acteurs CTPS et en particulier CNAB/INAO, CTIFL, FNAMS, FranceAgriMer, SEMAE, ITAB, MAA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Le règlement européen sur la production biologique impose que semences et plants soient produits en AB. Même si un régime dérogatoire est possible jusqu'en 2036, la France souhaite anticiper cette échéance. Alors que cet objectif est déjà atteint pour la plupart des céréales à paille, quasiment rien n'est encore engagé pour la production de plants de fruitiers et vigne.

Pour remédier à cette situation, il faudra faire régulièrement le point sur le niveau de satisfaction des besoins en semences et plants biologiques par espèces ou groupes d'espèces et réaliser un diagnostic par espèce sur les freins au développement de la production de semences et de plants en AB.

Les verrous techniques de la production et de la qualité physiologique et sanitaire des semences et plants biologiques devront être identifiés et levés (programmes de recherche). Il conviendra aussi de sécuriser les producteurs de semences et de plants (formations, visites, références techniques et économiques).

Les verrous réglementaires (compatibilité réglementation semences/plants et cahier des charges AB, évolution éventuelle des règlements techniques de production de semences et plants et de normes de certification) devront être levés et des procédures de contrôle des semences et plants de matériel hétérogène biologique proposées.

Enfin, il faudra faciliter la concertation entre les acteurs pour que l'offre en plants et semences produits en AB réponde à la demande en volume mais aussi en offre/diversité variétale.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre d'espèces/type variétaux en « hors dérogation » (obligation d'utiliser des semences et plants biologiques).

AXE 3

DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNIQUES



► Mobiliser les acteurs de l'évaluation variétale

- > Renforcer le continuum de l'évaluation variétale
- > Mieux caractériser les variétés en renforçant la valorisation de données
- > Renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'évaluation variétale

► Poursuivre l'intégration des nouvelles techniques dans les dispositifs d'inscription et de certification

- > Développer l'utilisation de nouveaux outils de phénotypage dans l'évaluation des variétés, semences et plants
- > Développer l'utilisation de la biologie moléculaire dans l'évaluation des variétés, semences et plants

► Adapter l'expérimentation variétale et les règlements techniques pour améliorer leur efficacité

- > Renforcer l'efficacité des dispositifs d'évaluation et les adapter aux nouveaux enjeux
- > Évaluer la pertinence à long terme des progrès génétiques apportés par les nouvelles variétés
- > Assurer la transformation numérique des processus d'inscription

L'évaluation des variétés pour leur inscription au catalogue repose sur des essais réalisés dans des réseaux limités dans le temps et dans l'espace.

Pour accroître la capacité informative du réseau, il faut couvrir une plus large gamme de milieux, et donc de contraintes (eau, alimentation minérale, température, bioagresseurs). Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'évaluation (obteneurs, instituts techniques, distributeurs, etc.) permettra d'élargir le réseau des essais, sans nécessiter forcément de moyens supplémentaires.

Toutes ces informations permettront in fine à l'agriculteur de choisir des variétés adaptées à l'environnement de ses parcelles, de sa conduite culturale et de ses objectifs de production.

Enfin, l'utilisation des nouvelles techniques pour l'évaluation des variétés et l'adaptation de l'expérimentation permettront de mieux répondre aux différents enjeux et de manière plus efficace.

► Mobiliser les acteurs de l'évaluation variétale

ACTION 17

Renforcer le continuum de l'évaluation variétale

→ **PILOTE**

CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

Acteurs de la transformation, Coopératives-Négoces, Chambres d'agriculture, GEVES, ITA, UFS

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

De nombreux acteurs évaluent les variétés : les obtenteurs dans leurs programmes de sélection, le GEVES et ses partenaires de l'évaluation variétale officielle lors de la phase d'inscription des variétés, les instituts techniques agricoles pour compléter les informations acquises lors de la phase d'inscription, les acteurs du référencement commercial des variétés (coopératives, négoces, etc.), les groupements de transformateurs, les chambres d'agriculture, les réseaux d'agriculteurs, etc. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années pour renforcer la complémentarité et la circulation des informations entre le GEVES et ses partenaires, les instituts techniques agricoles et les obtenteurs, ils méritent d'être poursuivis dans toutes les filières végétales. Il conviendrait donc de faire un état des lieux de l'ensemble des dispositifs d'évaluation variétale en France, et en rechercher les complémentarités pour renforcer la coordination technique et le partage d'informations entre tous les acteurs concernés. Par ailleurs, la prise en compte de données obtenues par d'autres évaluateurs doit être poursuivie et structurée, notamment via des démarches d'habilitation, pour accroître l'efficacité globale du dispositif tout en maintenant un haut niveau de fiabilité des données récoltées.

Plus spécifiquement, le partenariat historique multi-acteurs construit pour l'évaluation des variétés lors de leur phase d'inscription s'est récemment étendu à des acteurs de la distribution agricole. Cette intégration devra être poursuivie et structurée, dans un objectif d'efficacité et d'acquisition et diffusion d'informations fiables et objectives sur les variétés étudiées dans le cadre du CTPS.

Des informations issues des démarches participatives seront également utilisées pour caractériser les variétés, dans un objectif d'efficacité et d'intégration de pratiques agricoles diversifiées.

→ **INDICATEUR DE RÉALISATION**

Nombre d'habilitations délivrées à des évaluateurs.

ACTION 18

Mieux caractériser les variétés en renforçant la valorisation de données

→ **PILOTE**

CTPS / GEVES

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

Acteurs de la transformation, Coopératives-Négoces, Chambres d'agriculture, GEVES, INRAE, ITA, UFS

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

De nombreux dispositifs d'évaluation des variétés coexistent. Le développement d'outils pour organiser et rendre interopérables les données issues de réseaux d'essais divers permettra de consolider l'information produite en élargissant la gamme de milieux et de conduites dans lesquels sont référencées les variétés.

Les nouveaux outils développés par les acteurs du continuum croiseront les données variétales avec des données environnementales acquises par capteurs ou simulées, dans le but de mieux tenir compte des interactions génotype environnement conduite de culture.

Les nouvelles possibilités offertes pour le traitement de données massives permettront de valoriser l'ensemble de celles qui sont acquises en production agricole ou par les filières de transformation pour affiner la caractérisation variétale et contrôler la bonne prédictibilité des dispositifs d'évaluation.

Le développement d'interfaces pour améliorer l'interopérabilité des données favorisera également leur transmission entre les différentes bases de description des accessions des collections de ressources phytogénétiques.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de dispositifs d'échanges de données entre le GEVES et ses partenaires.

ACTION 19

Renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'évaluation variétale

→ PILOTE

GEVES

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS, ITA, MAA, SOC

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La coopération européenne dans le domaine de l'évaluation variétale doit répondre à deux objectifs : accroître l'efficacité globale des dispositifs d'inscription et acquérir des informations pertinentes pour la caractérisation des variétés. La recherche d'une harmonisation des méthodes d'évaluation entre pays sera poursuivie, et des connexions entre les dispositifs européens seront facilitées.

La mutualisation des dispositifs d'expérimentation entre pays pourra être envisagée, notamment, en visant la centralisation des études DHS lorsque cela est pertinent (espèces à flux mineur, etc.), en valorisant les dispositifs expérimentaux originaux présents uniquement dans certains pays et permettant l'évaluation de caractères variétaux spécifiques, ou en s'appuyant sur des compétences ou infrastructures spécifiques (laboratoires de pathologie, de biologie moléculaire, etc.). Par ailleurs, certaines expérimentations VATE pourraient être positionnées dans d'autres pays dont les conditions permettent d'évaluer le comportement des variétés dans des situations particulières pour anticiper l'évolution des conditions de culture en France (environnements avec températures et sécheresses extrêmes, sites présentant des souches de bioagresseurs susceptibles d'arriver en France...).

Le transfert des informations (administratives et techniques) acquises sur les variétés entre les différents organismes d'évaluation et de certification en Europe sera également à optimiser.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre d'expérimentations conduites hors France pour le compte du GEVES et conduites par le GEVES pour le compte d'offices d'examen européens.

► Poursuivre l'intégration des nouvelles techniques dans les dispositifs d'inscription et de certification

ACTION 20

Développer l'utilisation de nouveaux outils de phénotypage dans l'évaluation des variétés, semences et plants

→ PILOTE

GEVES

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

EPPN2020, INRAE, ITA, OCDE, OCVV, Phenome Emphasis, SOC, UFS, UPOV

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les nouvelles technologies du numérique (imagerie, robotique, intelligence artificielle) permettent des évolutions fortes des méthodes d'évaluation des variétés et de la qualité des semences et plants (germination, état sanitaire, etc.).

L'action visera à stimuler le montage de projets de recherche-développement ainsi qu'à identifier les moyens existants (matériels innovants, compétences, infrastructures notamment celles du réseau national PHENOME EMPHASIS ou européen EPPN 2020), et leurs utilisations possibles pour les études menant à l'inscription des variétés ou à la certification des semences et plants, en précisant les adaptations nécessaires des outils ou de la réglementation.

L'évaluation des projets et leur valorisation potentielle prendront en compte l'amélioration de l'ergonomie, la diminution de la durée des tâches, l'augmentation de l'efficacité, la précision des mesures ou des évaluations, l'opportunité de développer des protocoles pour évaluer une nouvelle caractéristique d'intérêt pour les variétés, semences et plants de demain. Le stockage, la gestion et la valorisation des données numériques issues des images et autres mesures physiques dans des dispositifs mutualisés devront également être considérés.

Ces nouvelles technologies du numérique devront déboucher sur de nouvelles méthodes d'évaluation, et être concrètement intégrées dans les processus d'inscription et de certification des semences et plants.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de nouvelles méthodes intégrant les apports du phénotypage dans les dispositifs d'évaluation officiels.

ACTION 21

Développer l'utilisation de la biologie moléculaire dans l'évaluation des variétés, semences et plants

→ PILOTE

GEVES

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

INRAE, ISTA, ITA, OCDE, OCVV, SOC, UFS, UPOV

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Les outils de la biologie moléculaire sont utilisés depuis de nombreuses années et contribuent déjà à l'efficacité de méthodes d'évaluation sur un nombre restreint d'espèces.

Le potentiel de ces technologies est désormais suffisamment élevé pour envisager une utilisation plus large dans le cadre de l'inscription des variétés, la certification des semences et plants ainsi que la caractérisation des ressources phylogénétiques.

De nouvelles stratégies de marquage et de détection pourront être déployées, soit pour lever des verrous techniques actuels (mélange de variétés et association d'espèces, espèces à génétique complexe) soit pour répondre à de nouvelles problématiques (détection de pathogènes émergents ou marquage de gènes d'intérêt). Ces développements nécessiteront la création de nouveaux schémas de couplage de la biologie moléculaire avec les données de caractérisation morphologique des variétés, en complément, en combinaison ou en alternative des techniques actuelles.

La valorisation de ces innovations passera aussi par la diffusion des nouvelles méthodes de référence et leur reconnaissance par les parties prenantes et autorités compétentes. Les actions de communication ciblées permettront de montrer le savoir-faire, d'expliquer les schémas de décision, de faire référence au niveau européen et d'être transparent pour le grand public.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de protocoles intégrant les apports de la biologie moléculaire dans les dispositifs d'évaluation officiels.

► Adapter l'expérimentation variétale et les règlements techniques pour améliorer leur efficacité

ACTION 22

Renforcer l'efficacité des dispositifs d'évaluation et les adapter aux nouveaux enjeux

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTIFL, FAM, GEVES, ITA, SOC

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ambition de réussir la transition agroécologique impose de réviser les dispositifs d'évaluation des variétés, semences et plants, en particulier celui de l'inscription au catalogue officiel : comment prendre en compte les besoins de l'agroécologie tout en maintenant des coûts d'évaluation raisonnables et supportables ?

La révision régulière des dispositifs d'inscription ne peut s'envisager que dans un cadre collaboratif et participatif, pour permettre à l'ensemble des acteurs des différentes filières d'interroger l'efficacité et la pertinence globale du dispositif d'évaluation.

L'adaptation des réseaux d'évaluation et des règles d'inscription à la diversité des situations de production sera poursuivie avec la nécessité de s'adapter aux besoins d'aujourd'hui et d'anticiper aussi ceux de demain (scénarios climatiques, suppression de produits phytopharmaceutiques, évolution des pratiques agricoles, etc.), en s'appuyant en particulier sur les conclusions de travaux de prospective.

L'optimisation des méthodes s'appuiera sur l'introduction de nouveaux outils dans les dispositifs d'inscription et de certification (génotypage, phénotypage, modélisation, etc.), portés par des projets de recherche.

L'optimisation des moyens passera par une meilleure valorisation des réseaux existants, en particulier en progressant dans l'envirotypage, c'est-à-dire la caractérisation fine des environnements d'essais pour aider à l'analyse des interactions génotypes environnements conduites de culture et ainsi mieux caractériser l'adaptation des variétés à des contextes variés.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de règlements techniques d'inscription et de certification révisés.

ACTION 23

Évaluer la pertinence à long terme des progrès génétiques apportés par les nouvelles variétés

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

FranceAgriMer, GEVES, SEMAE-SOC, ITA, MAA, UFS

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La volonté d'orienter les efforts de sélection par la fixation de règles d'évaluation des variétés pour répondre aux besoins des marchés et aux objectifs des politiques publiques n'a d'effet que si ces variétés trouvent un marché, et si les pratiques agricoles associées valorisent leurs potentialités.

Pour vérifier la pertinence des orientations données par les règles d'inscription, les Sections du CTPS suivront régulièrement l'évolution des choix variétaux faits par les utilisateurs, tout en considérant le pas de temps long que représente la diffusion de nouvelles variétés, depuis les efforts de sélection variétale jusqu'à l'adoption des progrès génétiques par les utilisateurs finaux des variétés. Pour ce faire, elles pourront mobiliser différentes sources de données : enquêtes cultures MAA, FranceAgriMer, SEMAE-SOC, Instituts Techniques Agricoles, metteurs en marché... En particulier, elles observeront le niveau de déploiement des nouvelles variétés dans les systèmes agricoles et alimentaires innovants (réseaux Dephy, réseau des 30 000 fermes Écophyto, etc.) pour en mesurer les gains économiques et environnementaux, que ce soit en production agricole ou en transformation.

La qualité prédictive des réseaux d'évaluation sera régulièrement examinée en comparant les résultats d'expérimentation aux performances obtenues dans les parcelles d'agriculteurs.

Au regard de ces différents suivis, les sections CTPS et les autres acteurs du continuum feront évoluer les dispositifs d'évaluation et les règles d'inscription, en maintenant la nécessité pour le dispositif d'inscription d'être suffisamment innovant et anticipateur.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Part de marché des variétés inscrites au catalogue officiel français sur la sole française.

ACTION 24

Assurer la transformation numérique des processus d'inscription

→ PILOTE

CTPS

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, UFS

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Des outils numériques doivent être développés pour faciliter la gestion des demandes d'inscription par les déposants, le travail des membres du CTPS, et la communication d'informations vers le grand public.

Pour faciliter le traitement des dossiers de dépôt par le secrétariat du CTPS, l'effort de dématérialisation des dossiers et avis CTPS sera poursuivi par la mise au point d'un outil de gestion en dynamique des dossiers de type plateforme extranet client, interfacée avec les bases de données du GEVES. Pour faciliter le travail d'instruction des données acquises au cours de la phase d'inscription, un outil de consultation de données validées régulièrement alimenté devra être déployé.

Pour favoriser une participation la plus large possible aux travaux du CTPS, l'utilisation de réunions à distance devra être facilitée.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Mise en œuvre d'un outil de gestion dématérialisée des dossiers CTPS.

AXE 4

UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ



► Placer l'expertise scientifique au centre de la réflexion

- > Mobiliser les acquis scientifiques en amont de l'élaboration de la réglementation
- > Élaborer des avis et recommandations scientifiques au service de la transition agroécologique

► Contribuer à une réglementation adaptée

- > Proposer une réglementation proportionnée, intégrant les nouveaux enjeux scientifiques et sociétaux
- > Assurer une cohérence avec les autres politiques publiques
- > Porter la vision française dans l'Union européenne et à l'international

► Améliorer la communication autour du plan

- > Mieux communiquer sur l'intérêt de l'amélioration des plantes
- > Diffuser l'information sur les variétés

La recherche a été source d'importantes innovations ces dernières années. Elle offre beaucoup d'espoir pour répondre, ou accélérer la réponse, aux défis les plus complexes mais il faut qu'elle soit en adéquation avec les transitions présagées et les attentes de la société. L'expertise scientifique doit être au cœur de la réflexion pour permettre de poser le débat.

Le cadre réglementaire doit être adapté pour tenir compte de ces innovations, de l'évolution des connaissances scientifiques mais aussi des nouveaux enjeux de l'agriculture.

Ces évolutions ne peuvent se faire uniquement au niveau français, car, d'une part, le cadre réglementaire est fixé au niveau européen, et d'autre part le marché des semences et plants est mondialisé. La vision française doit donc être portée au niveau européen et international pour faire évoluer la réglementation au plus près des besoins des opérateurs professionnels et des utilisateurs.

Enfin, l'intérêt de la sélection végétale n'est que peu connu par le grand public, bien qu'elle vise à répondre aux grands enjeux sociétaux. Il est indispensable de faire preuve de pédagogie sur le progrès qui peut être apporté par ce levier : résistances durables aux bioagresseurs, limitation du recours aux intrants, efficacité de l'utilisation des ressources, services rendus par les plantes, intérêt dans la rotation, associations interspécifiques ou variétales, etc.

► Placer l'expertise scientifique au centre de la réflexion

ACTION 25

Mobiliser les acquis scientifiques en amont de l'élaboration de la réglementation

→ **PILOTE**

Comité scientifique du CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

CTPS, INRAE, MAA

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

La réglementation française et européenne en matière de variétés, semences et plants est essentielle à l'efficacité et l'innovation du secteur. Elle est complexe et présente de nombreuses relations avec d'autres politiques publiques. Pour l'élaboration ou l'évolution de ces cadres réglementaires, il est indispensable de mobiliser les acquis scientifiques disponibles dans la littérature internationale et l'expertise scientifique.

Il conviendra de développer une méthode permettant, pour les réglementations en cours d'évolution ou d'élaboration, d'identifier les connaissances à mobiliser pour éclairer les politiques publiques. L'objectif général de cette méthodologie doit être de disposer de politiques basées sur la science et la connaissance.

Le point critique de cette action réside dans les pas de temps pour la construction du questionnement.

→ **INDICATEUR DE RÉALISATION**

Nombre de réglementations en cours d'élaboration ayant sollicité un éclairage du Comité Scientifique.

ACTION 26

Élaborer des avis et recommandations scientifiques au service de la transition agroécologique

→ **PILOTE**

Comité scientifique du CTPS

→ **AUTRES ACTEURS CONCERNÉS**

CTPS

→ **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Afin de disposer de réglementations basées sur la science dans le domaine des variétés, semences et plants, il est indispensable de mobiliser les acquis scientifiques disponibles dans la littérature internationale et l'expertise scientifique sur différents fronts de science, biotechniques, humaines ou sociales.

Le Comité Scientifique du CTPS apportera cette expertise, à la demande du Comité Plénier du CTPS, en s'appuyant sur une méthodologie solide et en mobilisant la diversité des compétences présentes en son sein. La présence de membres issus du monde académique, des instituts techniques, des entreprises, assure la diversité des regards.

La procédure reposera sur l'élaboration d'une saisine clairement circonscrite, l'analyse de la littérature scientifique disponible, la consultation d'experts externes au Comité Scientifiques et à la rédaction d'un rapport synthétique et de recommandations.

Face au déficit de connaissances ou de méthodes pour la mise en œuvre de la réglementation, des projets de recherche pourront être mis en place.

→ **INDICATEUR DE RÉALISATION**

Nombre de saisines remises en réponse aux demandes du CTPS plénier.

► Contribuer à une réglementation adaptée

ACTION 27

Proposer une réglementation proportionnée, intégrant les nouveaux enjeux scientifiques et sociétaux

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTIFL, CTPS, FranceAgriMer, GEVES, SOC

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La législation européenne encadrant la production et la commercialisation des semences et plants est une législation ancienne, qui a été régulièrement adaptée mais jamais complètement renouvelée. De ce fait, elle conduit parfois à une mise en œuvre non harmonisée entre les Etats membres. Il convient par ailleurs de s'interroger sur son adaptation, notamment quant au progrès technique dans le domaine de la sélection végétale, à la conservation de la biodiversité et des ressources phyto-génétiques et aux attentes sociétales. Pourtant, les enjeux d'une production agricole performante et respectueuse de l'environnement sont majeurs, et les attentes vis-à-vis des variétés, semences et plants, fortes.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Union européenne a enjoint la Commission européenne de conduire une étude sur l'actualisation de cette législation. Ce chantier pourrait conduire à une proposition de nouvelle réglementation.

Cette étude européenne et l'éventuel travail d'élaboration d'un nouveau cadre législatif constitue une occasion unique pour mener une réflexion sur la réglementation existante et sa juste proportionnalité, et élaborer des propositions pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux scientifiques et sociétaux.

Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes puissent contribuer à la réflexion.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de notes des autorités françaises.

ACTION 28

Assurer une cohérence avec les autres politiques publiques

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

MTE

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

L'agriculture doit dès à présent répondre à de nombreuses exigences. Les semences et plants sont un outil indispensable pour atteindre les objectifs fixés par les différents plans ministériels.

En constituant le maillon initial de la production agricole végétale, les semences et plants sont un facteur clef pour de nombreux enjeux, qu'ils soient économiques, environnementaux, nutritionnels ou sociétaux.

Tout d'abord, les variétés contribuent à la qualité de l'alimentation, enjeu du Plan National de l'Alimentation et de la Nutrition, et à répondre aux attentes de régimes alimentaires multiples.

Selon les objectifs du Plan Ambition Bio 2022, l'alimentation devra être de plus en plus fournie par l'agriculture biologique. Pour être en adéquation avec le règlement européen sur l'agriculture biologique, il sera nécessaire de développer la production de semences et plants certifiés AB.

En améliorant les qualités agronomiques d'espèces protéagineuses, et en travaillant sur le taux de protéines pour les espèces utilisées pour la nutrition animale, les semences contribueront à remplir les objectifs de la Stratégie Nationale sur les Protéines Végétales.

L'utilisation de variétés résistantes aux pathogènes favorise la baisse de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, principal objectif du Plan Ecophyto. Ainsi, il est souhaitable que des variétés continuent à être intégrées annuellement dans le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques afin d'accompagner la montée en puissance du dispositif.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de plans ministériels qui intègrent l'innovation variétale.

ACTION 29

Porter la vision française dans l'Union européenne et à l'international

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

GEVES, SOC

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce plan se place dans la lignée des plans précédents quant à sa promotion d'une agriculture multi-performante tenant compte des enjeux environnementaux. Cette vision implique une réglementation qui, pour qu'elle ait un impact, doit dépasser les frontières. En effet, les semences sont massivement échangées entre pays, sur différents continents. Le commerce des semences est régi par des règles internationales et européennes. Il est ainsi primordial de tenir compte de la dimension mondiale ou européenne afin de promouvoir un modèle qui reflète la vision française.

Il est important de veiller à promouvoir et maintenir le système de certification français à l'international, et de veiller dans le cadre des discussions à l'OCDE aux conditions d'introduction à l'importation de matériel végétal produit en dehors de l'UE.

Au niveau européen et international, il est nécessaire de continuer à promouvoir le certificat d'obtention végétale par rapport au brevet, afin de veiller à la préservation du libre accès aux variétés améliorées et d'ainsi assurer une dynamique de l'innovation variétale.

La possible réforme des directives européennes encadrant la commercialisation des semences et plants sera aussi un moment important où la France devra défendre son objectif de transition agroécologique et sa vision du catalogue européen des variétés utile à l'accélération de la transition agroécologique, en phase avec les objectifs de « Pacte Vert » de la Commission Européenne, mais également outil de protection des utilisateurs.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de notes des autorités françaises.

► Améliorer la communication autour du plan

ACTION 30

Mieux communiquer sur l'intérêt de l'amélioration des plantes

→ PILOTE

MAA

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS, GEVES

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

La sélection des plantes cultivées existe depuis la naissance de l'agriculture. Cette sélection s'est accélérée depuis 70 ans grâce à l'amélioration des techniques et la mise en place d'une réglementation spécifique : catalogues et évaluations obligatoires des variétés.

Elle a largement contribué à l'augmentation de la production agricole française et mondiale et a ainsi permis de nourrir une population mondiale qui a triplé en 70 ans.

Elle constitue l'un des leviers majeurs pour répondre aux défis productifs, économiques, environnementaux et sanitaires posés à l'agriculture et à l'alimentation.

Cependant, malgré tous les résultats obtenus par la sélection variétale et le potentiel qu'elle offre, le secteur pâtit d'une image négative aux yeux de la société civile et d'une partie des médias.

Il est donc important de renforcer la communication institutionnelle pour présenter l'intérêt de l'innovation variétale et de la réglementation variétés, semences et plants au regard des attentes de l'agriculture et de la société civile. Il conviendra d'illustrer les progrès accomplis grâce aux efforts de sélection et à une réglementation incitative, le continuum entre biodiversité conservée et cultivée, ou encore le rôle de l'expertise scientifique du CTPS au service de la société. L'organisation d'un trophée de l'innovation variétale agroécologique permettrait de donner de la visibilité aux progrès génétiques permis par la création variétale.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Nombre de publications, communications concernant l'action du CTPS.

ACTION 31

Diffuser l'information sur les variétés

→ PILOTE

GEVES

→ AUTRES ACTEURS CONCERNÉS

CTPS, ITA

→ DESCRIPTION DE L'ACTION

Une des ambitions portées par ce plan est de contribuer à diffuser des variétés, semences et plants pour réussir la transition agroécologique. La communication autour des qualités de ces variétés, semences et plants est donc essentielle pour renforcer l'utilisation de ce matériel végétal par les agriculteurs.

Ainsi, les données acquises sur les variétés doivent être largement réutilisables et démontrer la qualité de l'information acquise lors du processus d'inscription. Le partenariat avec les instituts techniques agricoles et les acteurs du référencement commercial doit être renforcé, pour inciter à une diffusion rapide des progrès accomplis grâce aux nouvelles variétés apportées de solutions pour l'agroécologie. Les modalités d'échanges de données doivent gagner en fluidité. Les variétés adaptées à une production biologique doivent être identifiées. L'information sur les gènes d'intérêt doit pouvoir être accessible, notamment pour contribuer à une meilleure gestion spatio-temporelle des résistances variétales par les utilisateurs. Toutes ces informations administratives et techniques doivent pouvoir être accessibles sur le site internet du GEVES ou de ses partenaires.

Les références acquises sur les variétés doivent également être accessibles à un public non-connaissseur, pour illustrer l'offre variétale ainsi disponible et qualifiée, allant de variétés à valeur patrimoniale connue des amateurs jusqu'à des variétés adaptées à un marché de niche. Le lieu commun « la réglementation variétés, semences et plants appauvrit la biodiversité cultivée » doit être combattu. Le recueil d'information sur les modes d'obtention des variétés doit se poursuivre.

Enfin, le CTPS devra proposer des modalités opérationnelles pour répondre aux demandes de communication d'informations liées aux variétés inscrites au catalogue officiel français (dispositif de la charte de mise à disposition des données actualisé, et accès à des données publiques). Les données concernées devront être structurées pour répondre à cet enjeu.

→ INDICATEUR DE RÉALISATION

Développement de sites internet dédiés à la diffusion d'informations variétales.

GLOSSAIRE

ACRONYMES ET SIGNIFICATIONS

CEPP	Certificat d'économie des produits phytopharmaceutiques
CISAB	Commission Inter-Sections dédiée à l'agriculture biologique du CTPS
CISPS	Commission Inter-Sections dédiée aux plantes de services du CTPS
COV	Certificat d'obtention végétale
CTIFL	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
CTPS	Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DHS	Distinction, Homogénéité, Stabilité
FAM	FranceAgriMer
FNAMS	Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences
GEVES	Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
IFT	Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
ISTA	International Seed Testing Association
ITA	Institut technique agricole
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MTE	Ministère de la Transition écologique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCVV	Office communautaire des variétés végétales
RPG	Ressource phytoGénétique
SEMAE	Interprofession de toutes les semences et de tous leurs usages
SOC	Service officiel de contrôle et de certification des semences et plants
UFS	Union française des semenciers
UPOV	Union pour la protection des obtentions végétales
VATE	Valeur agronomique technologique et environnementale

Continuum (de l'évaluation variétale)

Ensemble d'acteurs contribuant à l'évaluation des variétés.

Envirotypage

Caractérisation de l'environnement des essais.

Génotypage

Détermination du génotype d'un individu, c'est-à-dire de la variation génétique à une position spécifique sur tout ou partie des gènes de l'individu.

Phénotypage

Caractérisation du phénotype d'un individu, c'est-à-dire l'ensemble de ses caractères apparents.

Qualité organoleptique

Appréciation des propriétés organoleptiques d'un aliment (propriétés en termes de goût, odeur, aspect, couleur et consistance).

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR